

**Bruxelles Environnement**

M. J.-P. Hannequart, Directeur  
général et M. E. Schamp,  
Directeur général adj.  
Gulledelle 100  
1200 BRUXELLES

V/Réf. : DG/LG/PN/MDR/cpo/VDH/rpt Hist/cpo  
N/Réf. : GM/KKB3.1/s.498  
Annexe :/

Bruxelles, le

Messieurs les Directeurs,

Concerne : KOEKELBERG. Parc Elisabeth. Pavillon Vanaudenhove. Rapport historique. Avis de la CRMS.

En réponse à votre courrier du 24/02/2011, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 6 avril 2011 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée s'est prononcée comme suit.

Suite à la réunion du 07/05/2010 et en réponse de la demande formulée par la CRMS, Bruxelles Environnement a réalisé une étude historique concernant pavillon Vanaudenhove, situé dans le parc Elisabeth à Koekelberg (site classé). En outre, une visite du pavillon a été effectuée, le 05/04/2011, en présence de Mmes M. Demanet (CRMS), C. Pochet (BE), MM. G. Vandersmissen et Rogy (commune de Koekelberg).

La création du parc Elisabeth faisait partie de la campagne d'urbanisation de la partie nord-ouest de Bruxelles, entreprise à l'initiative du Roi Léopold II selon plans dressés par V. Besme en 1868 et réalisée en 1870-189. Le parc, qui constitue un site classé depuis 1972, se caractérise par sa forme allongée (aux formes inspirées par le monogramme royal en double L) et l'aménagement des allées d'arbres structurantes, contrebalaancées par les courbes des parterres, plantées de massifs. Depuis sa création, le parc a connu d'importantes transformations, notamment en 1958 (création des avenues E. Bossaert / J. Sermon) et en 1985 (création du tunnel Léopold II). Les essences d'origine, à savoir des arbres à hautes tiges (chênes, platanes, tilleuls, érables, marronniers) ont été enrichies de plantations en massif (rhododendrons, pruniers, houx, cornouillers, symphorine, aucubas du Japon...) et ont été complétées par des plantations récentes plus diversifiées.

Le parc comporte peu d'équipement et d'infrastructures. Un des rares éléments anciens est un remarquable kiosque à musique, situé près du pavillon Vanaudenhove.

Historique du pavillon Vanaudenhove

En 1954, un groupe d'amis pensionnés qui se retrouvaient régulièrement au café Decca fonda la société philanthropique 'La joie de nos vieux' (qui réunira jusqu'à 1000 membres) et demanda un local dans le parc. En 1955 un premier pavillon en bois fut érigé dans le parc, financé par le Ministre des Travaux publics Omer Vanaudenhove. Après avoir été brûlé en 1959, un nouveau pavillon un peu plus grand fut construit au même emplacement. Les plans de ce bâtiment furent

dressés en 1959 par l'architecte M. de Bary-Lamort, vraisemblablement un agent du Ministère des Travaux publics. Le nouveau pavillon fut inauguré en 1960.

Le bâtiment construit comporte 2 travées en moins par rapport aux plans qui montrent un bungalow de 21 x 9,7m comprenant une salle polyvalente de 11,8m de long, (4 travées de +/-3m) et une aile technique (avec vestiaire, sanitaires, chaufferie, réserve, débarras). Le pavillon présente un système constructif de colonnes et poutres en béton avec des parois fortement vitrées (8 baies donnent sur le parc), le tout construit sur un vide technique ventilé.

La typologie du pavillon relève de l'architecture résidentielle des d'années après guerre (maçonnerie de brique de parement, fenêtres sur allège avec un revêtement différencié de panneaux préfabriqués, châssis métalliques, jeux de couleurs des portes bleues avoisinant des allèges jaunes). Vers 1989 le bâtiment s'est dégradé et a été de moins en moins fréquentés. En 1994 la Régie des Bâtiments l'a cédé par une concession de 10 ans à la VGC qui l'a rénové pour accueillir un mouvement de jeunesse (scouts). L'occupation précaire et le peu de contrôle social ont toutefois conduits à la détérioration de l'immeuble qui a, en outre, souffert d'importants dégâts lors d'un incendie en 2005.

#### Le bâtiment actuel et le contexte

Lors de la visite, le représentant de la CRMS a pu constater que le pavillon ne présente plus guère d'intérêt sur le plan patrimonial. Le bâtiment a été complètement désossé et ne présente plus qu'une structure en béton, l'enveloppe de maçonnerie extérieure et une partie des cloisons d'origine. Les sols, les châssis, les revêtements et les équipements ont été enlevés. Le raccordement à l'éégouttage a déjà fait l'objet d'un permis unique.

L'édifice est situé à proximité directe du kiosque à musique, dont le haut soubassement a été aménagé il y a quelques années en local technique et de rangement. Ce local avait été mis à disposition des jardiniers. Puisque ce local souffre d'humidité et n'offre plus le confort minimum, les jardiniers sont aujourd'hui logés dans un container. L'électricité est fournie avec un câble aérien posé d'arbres en arbres. Le kiosque à musique n'est plus accessible que par un escalier escamotable qui est transporté jusqu'au parc lorsqu'un événement l'exige; l'escalier d'origine ne semble plus exister. Les baies du soubassement sont toutes traitées différemment (fermées par une ancienne porte en bois ruinée, des châssis de fenêtres récents, un mur, une porte fenêtre, des grillages...) et quelques éléments ont été cassés, (un seuil de pierre bleue) ou ajoutés (une cheminée). L'ensemble nécessite une remise en état et une revalorisation, tout en lui trouvant une affectation appropriée.

#### Le programme du pavillon

Aujourd'hui, deux instances marquent leur intérêt pour réoccuper le pavillon :

- la Commune qui souhaite y installer un local de rencontre (juniors, comme seniors), avec sanitaires et local logistique,
- Bruxelles-Environnement, qui prévoit d'y aménager les locaux pour une équipe d'une dizaine de jardiniers également équipé de sanitaires ainsi que de douches et vestiaires pour une équipe mixte.

Ce programme nécessiterait plus de place que n'en offrent les surfaces actuelles. La question posée à la CRMS concerne, dès lors, la possibilité d'étendre le pavillon existant. Une piste serait d'agrandir le bâtiment vers le sud est ; une autre possibilité serait d'installer un étage, par exemple en structure légère. Divers croquis ont été réalisés en ce sens et présentés lors de la visite. Le pavillon devrait, par ailleurs, être rendu autonome par rapport au kiosque, car aujourd'hui les deux sont liés sur le plan des techniques.

De manière générale la CRMS remercie Bruxelles Environnement de cette l'étude qui a permis de rassembler de nombreux documents et de procéder à une meilleure évaluation du pavillon. La visite a confirmé qu'il ne reste rien de grand intérêt du bâtiment de 1960. Le bungalow n'est pas non plus très bien implanté (vue perspective sur une façade latérale peinte en blanc, couverte de graffiti); il s'agit d'une construction fermée sans dialogue avec ses abords.

La CRMS ne s'oppose pas au principe d'une transformation lourde du pavillon. Elle pourrait également souscrire à une extension réduite, par exemple en ajoutant les 2 travées supplémentaires qui ont été dessinées sur les plans de 1959. Cette transformation devrait également permettre d'améliorer la qualité architecturale des façades du pavillon et son intégration dans le parc. En outre, cette augmentation limitée du volume ne pourrait en aucun cas porter atteinte aux frondaisons des arbres qui se situent autour. La CRMS invite Bruxelles Environnement à lui soumettre un avant-projet concret pour avis de principe afin de pouvoir se prononcer en détail sur la rénovation/extension du pavillon et l'intégration du nouveau programme.

Parallèlement, la CRMS demande à Bruxelles Environnement d'entamer dès à présent l'étude sur la restauration du kiosque à musique et l'aménagement de son soubassement. Les deux édifices, le pavillon Vanaudenhove et le kiosque, doivent, en effet, être traités dans un même effort de programmation et de traitement au niveau des techniques (alimentation et équipements). L'intérêt patrimonial du kiosque exigerait, par ailleurs, l'élaboration d'un dossier de restauration plus précis.

Veillez agréer, Messieurs les Directeurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe

A. de SAN  
Président f.f.